

Si la police vous arrête lors d'une manifestation :

**Demandez si vous êtes en état
d'arrestation ou de détention.**

Si la réponse est « **Non** », vous
pouvez :

- partir;
- ne pas répondre aux questions;
- ne pas montrer votre pièce d'identité;
- ne pas vous laisser fouiller ou fouiller vos biens.

Vous pouvez filmer la police,
à condition de ne pas nuire à
son intervention.

Si la police dit que vous êtes détenu·e ou arrêté·e :

- Demandez « **Pourquoi?** ».
- Dites « **Je veux parler à un avocat** ». La police doit vous aider à appeler un avocat gratuitement.
- Ne répondez pas aux questions.
- Demandez un interprète si vous en avez besoin.

N'opposez **pas** de résistance et ne vous débattiez pas.

Pour en savoir plus, consultez :
justicepasapas.ca/manifestation